

Entrée express – rapport de fin d'année 2016



Table des matières

Entrée express – Rapport de fin d’année 2016.....	4
Aperçu du système Entrée express.....	4
Résultats d’Entrée express à ce jour.....	5
Profils d’Entrée express soumis dans le bassin d’Entrée express.....	6
Tableau 1 : Nombre cumulatif de profils soumis dans le bassin d’Entrée express.....	6
Composition du bassin d’Entrée express.....	7
Tableau 2 : Répartition des notes du Système de classement global des candidats dans le bassin d’Entrée express, au 3 janvier 2017*	8
Résultats des rondes d’invitations d’Entrée express permettant de présenter une demande de résidence permanente.....	9
Tableau 3 : Invitations envoyées selon le type de points additionnels	10
Tableau 4 : Invitations envoyées selon le programme d’immigration économique	11
Tableau 5 : Candidats dans le bassin d’Entrée express en date du 3 janvier 2017 et invitations envoyées en 2016 selon la note totale du Système de classement global.....	12
Graphique 1 : Candidats dans le bassin d’Entrée express en date du 3 janvier 2017 et invitations envoyées en 2016 selon la note du Système de classement global pour les facteurs de base.....	13
Résultats des rondes d’invitations : professions des candidats invités à présenter une demande ...	13
Tableau 6 : Candidats invités à présenter une demande selon la profession	15
Résultats des rondes d’invitations : pays de résidence et d’origine des candidats invités	16
Tableau 7 : Candidats invités à présenter une demande selon le pays de résidence	16
Tableau 8.1 : Candidats invités à présenter une demande selon le pays de citoyenneté.....	17
Tableau 8.2 : Demandes en 2014 (CEC, TQF, TMSF) selon le pays de citoyenneté	17
Demandes de résidence permanente présentées au titre d’Entrée express	17
Tableau 9 : Données sommaires sur les demandes de résidence permanente présentées au titre d’Entrée express, entre le 1 ^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2016 (nombre total de personnes)	18
Tableau 10 : Demandes de résidence permanente reçues (nombre total de personnes) selon la province de destination en 2015 et en 2016*	18
Délais de traitement d’Entrée express	18
Tableau 11 : Délai de traitement des demandes d’Entrée express en fonction de la date de décision définitive.....	19
Admissions	19

Tableau 12 : Admissions (nombre total de personnes) dans le cadre d'Entrée Express selon la province de destination et catégorie d'immigration en 2015 et en 2016*	20
Tableau 13 : Admissions (nombre total de personnes) dans le cadre d'Entrée Express selon le pays de citoyenneté en 2015 et en 2016	21
Tableau 14 : Admissions (nombre total de personnes) dans le cadre d'Entrée Express selon la profession - demandeurs seulement - en 2015 et en 2016	21
Analyse supplémentaire I : Étudiants étrangers	22
Tableau 15 : Candidats dans le bassin d'Entrée express en date du 19 janvier 2017 possédant un diplôme d'études canadien*	23
Tableau 16 : Candidats invités à présenter une demande possédant un diplôme d'études canadien*	24
Analyse supplémentaire II : candidats francophones	24
Tableau 17 : Candidats francophones dans le bassin d'Entrée express en date du 19 janvier 2017 selon la note totale du SCG	25
Tableau 18 : Invitations et demandes de résidence permanente reçues (nombre total de personnes) de la part de candidats francophones en 2015 et en 2016	25
Tableau 19 : Admissions de candidats francophones (nombre total de personnes) dans le cadre d'Entrée Express en 2015 et en 2016	25
Conclusion	25

Entrée express – Rapport de fin d’année 2016

Aperçu du système Entrée express

Lancé en janvier 2015, Entrée express est le système canadien de gestion des demandes pour certains programmes d’immigration économique, notamment le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) et la catégorie de l’expérience canadienne, ainsi qu’un volet du Programme des candidats des provinces. Les candidats potentiels expriment leur intérêt à venir au Canada en créant un profil Entrée express en ligne qui, par la suite, fait l’objet d’une évaluation préliminaire pour s’assurer qu’ils répondent aux critères de l’un des trois programmes fédéraux mentionnés ci-dessus. Les candidats qui respectent ces critères se voient attribués une note par le système basée sur l’information fournie dans leur profil et sont classés parmi les autres qui ont aussi répondu ces mêmes critères. Seulement les candidats avec les notes les plus élevées reçoivent une invitation à présenter une demande de résidence permanente.

Entrée express a été conçu en vue d’atteindre trois grands objectifs : 1) flexibilité dans la gestion de la sélection et des demandes; 2) adaptation aux besoins régionaux et du marché du travail; 3) rapidité du traitement des demandes. Au cours de ses deux années de fonctionnement, Entrée express a atteint ses objectifs.

En 2016, près de 34 000 invitations à présenter une demande de résidence permanente ont été envoyées à des candidats d’Entrée express, ce qui représente une augmentation de 3 000 candidats par rapport à 2015. Depuis le lancement d’Entrée express, 43 202 personnes (demandeurs et leurs familles) ont déjà été admises au Canada en tant que résidents permanents. Les principales conclusions indiquent que ces demandeurs sont des immigrants hautement qualifiés et beaucoup ont étudié dans des domaines tels que les sciences, les technologies, le génie et les mathématiques. Les domaines de l’ingénierie du logiciel et de l’informatique figuraient parmi les dix professions principales de ces résidents permanents.

Les provinces, les territoires et les employeurs ont utilisé Entrée express avec succès pour répondre aux besoins spécifiques des régions du pays et du marché du travail. Entrée express permet d’adapter davantage le système d’immigration au marché du travail en accordant un rôle plus important aux employeurs qui peuvent proposer une offre d’emploi aux candidats qui, s’ils réunissent toutes les conditions, augmentent leurs chances d’obtenir une invitation à présenter une demande.

Par ailleurs, l’engagement à traiter les demandes dans les six mois dans 80 % des cas a été respecté, et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) continuera de surveiller les résultats du système Entrée express et de faire des ajustements au besoin.

Pour assurer un système d’immigration plus équitable et réactif qui répond aux besoins émergents et supporte la croissance économique à long terme du Canada, des améliorations ciblées ont été apportées à Entrée express le 19 novembre 2016. Voici certaines des améliorations apportées :

- Réduire le nombre de points accordés aux offres d’emploi, pour le fixer à 50 points pour les candidats obtenant une offre d’emploi valide dans une profession de la catégorie O, A ou B de la Classification nationale des professions (CNP), et à 200 points pour les candidats recevant une offre d’emploi valide dans une profession de la catégorie 00 de la CNP. Ce changement vient

rééquilibrer le Système de classement global (SCG) et permet à un plus grand nombre de candidats hautement qualifiés d'obtenir une invitation à présenter une demande.

- Attribuer des points pour les offres d'emploi faites à certains candidats qui sont déjà au Canada au moyen d'un permis de travail dispensé de l'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT). Par exemple, les candidats qui sont au Canada aux termes de l'Accord de libre-échange nord-américain, d'une entente fédérale-provinciale ou du programme Mobilité francophone ne doivent plus faire l'objet d'une EIMT pour se voir attribuer des points pour une offre d'emploi. Ces candidats doivent répondre à certains critères, par exemple avoir au moins une année d'expérience de travail auprès de l'employeur qui présente leur offre d'emploi.
- En faisant passer la durée requise d'une offre d'emploi « d'indéterminée » à « un an », cela permet à un plus grand nombre de candidats hautement qualifiés qui travaillent dans des secteurs industriels où les contrats sont monnaie courante d'avoir plus de chances d'être invités à présenter une demande de résidence permanente;
- Attribuer 15 points pour un diplôme ou un certificat d'un ou deux ans, et 30 points pour un grade, un diplôme ou un certificat de trois ans ou plus, ou pour une maîtrise, un diplôme professionnel ou un doctorat d'au moins une année universitaire. Ces changements permettent à un plus grand nombre d'étudiants étrangers, qui sont une source clé de candidats en raison de leur âge, de leur formation, de leurs compétences et de leur expérience, d'obtenir leur résidence permanente au moyen d'Entrée express;
- Enfin, accorder 90 jours, plutôt que les 60 jours prévus antérieurement, aux candidats pour présenter leur demande de résidence permanente après avoir reçu une invitation à le faire.

Résultats d'Entrée express à ce jour

En janvier et en février 2016, IRCC a procédé à des rondes d'invitations régulières, à raison d'environ 1 500 invitations par ronde. Comme prévu, des plus petites rondes d'invitations (de 750 à 1 000 invitations) ont eu lieu en mars et en août 2016 pour permettre au ministère de continuer à traiter les demandes reçues avant le lancement d'Entrée express. Au cours de ces mois, un plus grand nombre d'étrangers ayant reçu une offre d'emploi ou une désignation provinciale ont été invités à présenter une demande étant donné qu'ils se sont vus accorder 600 points additionnels. Ce faisant, un plus petit nombre de candidats n'ayant pas d'offre d'emploi ni de désignation provinciale ont reçu une invitation à présenter une demande de résidence permanente.

En septembre 2016, le nombre d'invitations par ronde a commencé à augmenter, atteignant près de 3 000 invitations par ronde en décembre 2016. Au cours de cette période, des améliorations ont aussi été apportées à Entrée express. Ces changements ont contribué à accroître la capacité d'attirer les meilleurs talents au monde, y compris d'anciens étudiants étrangers, des professionnels expérimentés et des travailleurs compétents qui renforceront la compétitivité du Canada sur le marché international du travail.

Le bassin de candidats d'Entrée express représente maintenant la principale source de demandes de résidence permanente pour les programmes d'immigration économique inclus dans le Plan des niveaux d'immigration.

Profils d'Entrée express soumis dans le bassin d'Entrée express

Les personnes qui répondent aux critères de l'un des programmes fédéraux d'immigration pris en charge par le système Entrée express (c.-à-d. le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), la catégorie de l'expérience canadienne et le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)) sont admises dans un bassin de candidats. Les candidats des provinces qui utilisent Entrée express doivent aussi répondre aux critères de l'un des trois programmes fédéraux d'immigration.

Au 3 janvier 2017, 353 230 profils ont été soumis dans Entrée express par des étrangers depuis le lancement de ce nouveau système, le 1^{er} janvier 2015. De ce nombre, 170 221 ont été jugés non admissibles parce qu'ils ne répondaient pas aux critères d'au moins un des trois programmes gérés par le système; 1 554 étaient en suspens en attente d'une inscription au Guichet emplois ou d'une vérification de leur désignation par une province ou un territoire; 64 938 étaient inscrits dans le bassin comme des candidats actifs ou ayant une invitation à présenter une demande en suspens; et 116 517 avaient quitté le bassin.

Un retrait du bassin d'Entrée express peut survenir pour diverses raisons :

- lorsqu'un profil expire après le délai de un an, ou lorsqu'un candidat ne refuse pas une invitation à présenter une demande et ne soumet pas sa demande dans la période de 90 jours obligatoire (47 859 profils avaient expiré au 3 janvier 2017)¹;
- lorsqu'un profil est retiré du bassin par un candidat (27 192 au 3 janvier 2017);
- lorsqu'un candidat invité présente une demande de résidence permanente (41 466 demandes au 3 janvier 2017);
- lorsqu'un candidat devient non admissible (p. ex. les résultats de son test linguistique viennent à échéance).

Tableau 1 : Nombre cumulé de profils soumis dans le bassin d'Entrée express

	Au 3 janvier 2016	Au 3 janvier 2017
Profils soumis	188 262	353 230
Non admissibles	88 048	170 221
En suspens	1 303	1 554
Profils dans le bassin		
Candidats actifs	60 042	58 328
Invitations à présenter une demande en suspens	3 895	6 610
Profils retirés du bassin		
Expirés	2 656	47 859
Profils retirés du bassin	13 684	27 192
Demandes soumises aux fins de	18 634	41 466

*Le nombre total de demandes pour la résidence permanente soumises pour les années 2015 et 2016 exclu les demandes annulées.

¹Avant le 19 novembre 2016, la période obligatoire pour présenter une demande était de 60 jours.

Composition du bassin d'Entrée express

Entrée express attribue automatiquement une note par l'entremise de son Système de classement global (SCG) aux candidats qui soumettent un profil. La note des candidats se divise en deux parties. La note du SCG pour les facteurs de base peut atteindre un maximum de 600 points et se base sur l'âge des candidats, leurs études, leurs compétences en matière de langues officielles et leur expérience de travail. Les candidates peuvent recevoir 600 points additionnels s'ils rencontrent d'autres objectifs tel qu'avoir une désignation provinciale, une offre d'emploi ou obtenu un diplôme d'études postsecondaires au Canada. Les candidats peuvent obtenir un nombre maximal de 1 200 points. Tous les renseignements déclarés par le candidat doivent être appuyés par les documents appropriés au moment de la présentation de la demande, sans quoi celle-ci sera refusée.

Les candidats sont classés selon leurs notes du SCG au moment de la ronde d'invitations. La note du SCG peut varier si la situation du candidat change. Par exemple, un candidat peut obtenir un autre diplôme d'études postsecondaires, acquérir plus d'expérience de travail ou être désigné par une province ou un territoire. Le bassin d'Entrée express est dynamique et le classement d'un candidat peut changer lorsque d'autres candidats sont admis dans le bassin ou en sont retirés.

Les candidats obtenant une note du SCG plus élevée ont de meilleures chances d'être invités. La répartition des notes du SCG des candidats dans le bassin en date du 3 janvier 2017 est présentée au tableau 2. Cette répartition illustre que les candidats obtiennent un large éventail de notes en fonction de leurs attributs du capital humain et de leurs points additionnels.

Tableau 2 : Répartition des notes du Système de classement global des candidats dans le bassin d'Entrée express, au 3 janvier 2017*

Note du Système de classement globale	Nombre de candidats
>1000	401
950 - 999	63
900 - 949	19
850 - 899	2
800 - 849	0
750 - 799	1
700 - 749	0
650 - 699	2
600 - 649	2
550 - 599	11
500 - 549	136
450 - 499	7 009
400 - 449	14 041
<i>440 - 449</i>	<i>2 815</i>
<i>430 - 439</i>	<i>3 140</i>
<i>420 - 429</i>	<i>2 262</i>
<i>410 - 419</i>	<i>2 718</i>
<i>400 - 409</i>	<i>3 106</i>
350 - 399	19 716
<i>390 - 399</i>	<i>3 053</i>
<i>380 - 389</i>	<i>3 585</i>
<i>370 - 379</i>	<i>4 304</i>
<i>360 - 369</i>	<i>4 304</i>
<i>350 - 359</i>	<i>4 470</i>
300 - 349	14 488
<i>340 - 349</i>	<i>4 278</i>
<i>330 - 339</i>	<i>3 702</i>
<i>320 - 329</i>	<i>2 990</i>
<i>310 - 319</i>	<i>2 144</i>
<i>300 - 309</i>	<i>1 374</i>
250 - 299	1 949
200 - 249	289
150 - 199	127
100 - 149	54
<100	18
Total	58 328

*Le tableau ci-dessus présente un aperçu du bassin d'Entrée express en date du 3 janvier 2017, mais il importe de mentionner que ce bassin est dynamique étant donné que des candidats y entrent et en sortent quotidiennement.

Il convient de mentionner que la répartition du bassin change chaque fois qu'un nouveau candidat entre dans le bassin d'Entrée express ou le quitte. Au 3 janvier 2017, environ 7 600 candidats avaient une note du SCG supérieur à 450. Depuis, de grandes rondes ont eu lieu invitant la majorité de ces candidats et réduisant le seuil du SCG, qui désigne la note du SCG obtenue par le dernier candidat invité.

Les améliorations apportées le 19 novembre 2016 ont eu pour effet de rajuster les notes de tous les candidats du bassin en fonction de la nouvelle structure du SCG. Beaucoup de candidats ayant obtenu plus de 600 points dans le SCG par le passé en raison d'une offre d'emploi se sont vu réattribuer moins de 500 points. Par conséquent, les candidats obtenant une note du SCG se situant dans la fourchette supérieure des 400 points sont maintenant considérés comme plus compétitifs.

Pour améliorer leur classement dans le bassin, s'il y a lieu, les candidats sont encouragés à mettre à jour leur profil et obtenir des points additionnels pour une offre d'emploi ou des études effectuées au Canada. Les candidats peuvent aussi essayer d'améliorer leur pointage dans le SCG en fournissant une évaluation de leurs diplômes d'études obtenus à l'étranger, les résultats de l'examen des compétences en langue seconde, ou de l'information sur la scolarité et les compétences linguistiques de leur conjoint.

Résultats des rondes d'invitations d'Entrée express permettant de présenter une demande de résidence permanente

Les tableaux qui suivent montrent la répartition des candidats invités à présenter une demande selon le type de points additionnels obtenus, le programme d'immigration économique ainsi que les dix principales professions, pays de résidence et pays de citoyenneté. Au fil du temps, ces données sont appelées à changer à mesure que le nombre de rondes d'invitations demeure constant et abaisse progressivement le seuil du SCG.

La première ronde en 2016 a invité un nombre plus important que d'habitude de candidats des provinces résultant en un seuil du SCG supérieur à 450. Au cours des trois derniers mois de 2015, le nombre de candidats des provinces a augmenté dans le bassin. Certains de ces candidats ont été désignés après la dernière ronde de 2015 et sont restés dans le bassin jusqu'à la première ronde de 2016. Pour les rondes qui ont eu lieu en janvier et février 2016, le nombre d'invitations par ronde a été stable, à environ 1 500 candidats. Le seuil du SCG s'est maintenu juste au-dessus de 450 points.

Entre mars et août 2016, IRCC a procédé à de petites rondes d'invitations. Celles-ci ont permis au ministère de continuer de traiter les demandes de résidence permanente reçues avant le lancement d'Entrée express. Les petites rondes d'invitations ont donné lieu à un seuil du SCG plus élevé qui, pour certaines rondes, a dépassé 500 points. À partir de septembre 2016, le traitement de ces demandes avait bien progressé et la taille des rondes d'invitations a commencé à augmenter. À la dernière ronde d'invitations de 2016, près de 3 000 invitations ont été envoyées. Entrée express représente maintenant la principale source de demandes de résidence permanente pour atteindre les cibles des niveaux d'immigration annuels pour le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) et la catégorie de l'expérience canadienne.

Les candidats peuvent être admissibles à une invitation à présenter une demande pour plus d'un programme. Lorsqu'une invitation est envoyée, IRCC invite les candidats à présenter une demande pour un programme donné. Ceux qui sont admissibles pour plus d'un programme sont invités selon un ordre établi par IRCC. Avant le 9 mars 2016, cet ordre était le suivant : le Programme des travailleurs

qualifiés (fédéral), la catégorie de l'expérience canadienne et le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral). Les candidats désignés par une province ou un territoire sont seulement invités en tant que candidats des provinces (CP). Pour le reste de 2016, et à la suite de commentaires formulés par des clients et de l'engagement d'IRCC à traiter les demandes de résidence permanente dans un délai de six mois, l'ordre des programmes au titre desquels les candidats ont été invités a été modifié ainsi : la catégorie de l'expérience canadienne (CEC), le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (TQF) et le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) (TMSF). Cet ordre n'a pas d'incidence sur qui est invité à présenter une demande, puisqu'il ne change pas la note du SCG. Les mêmes candidats seraient invités sans égard à l'ordre des programmes.

Tableau 3 : Invitations envoyées selon le type de points additionnels

Ronde	Date	Seuil du Système de classement global	Invitations envoyées	Offre d'emploi	Études au Canada	Offre d'emploi et études au Canada	Pas de points additionnels	Candidats des provinces
1	6 janv.	461	1 463	398	Sans objet	Sans objet	524	541
2	13 janv.	453	1 518	244	Sans objet	Sans objet	1 142	132
3	27 janv.	457	1 468	510	Sans objet	Sans objet	620	338
5	10 févr.	459	1 505	493	Sans objet	Sans objet	708	304
6	24 févr.	453	1 484	476	Sans objet	Sans objet	801	207
7	9 mars	473	1 013	524	Sans objet	Sans objet	299	190
8	23 mars	470	1 014	456	Sans objet	Sans objet	403	155
9	6 avr.	470	954	423	Sans objet	Sans objet	391	140
10	20 avr.	468	1 018	454	Sans objet	Sans objet	504	60
11	6 mai	534	799	529	Sans objet	Sans objet	5	265
12	18 mai	484	763	361	Sans objet	Sans objet	264	138
13	1 juin	483	762	453	Sans objet	Sans objet	163	146
14	15 juin	488	752	437	Sans objet	Sans objet	129	186
15	29 juin	482	773	436	Sans objet	Sans objet	232	105
16	13 juil.	482	747	380	Sans objet	Sans objet	200	167
17	27 juil.	488	755	442	Sans objet	Sans objet	108	205
18	10 août	490	754	409	Sans objet	Sans objet	155	190
19	24 août	538	750	448	Sans objet	Sans objet	4	298
20	7 sept.	491	1 000	375	Sans objet	Sans objet	265	361
21	21 sept.	483	1 288	442	Sans objet	Sans objet	434	411
22	12 oct.	484	1 518	594	Sans objet	Sans objet	292	632
23	19 oct.	475	1 804	162	Sans objet	Sans objet	1 446	196
24	2 nov.	472	2 080	433	Sans objet	Sans objet	969	678
25	16 nov.	470	2 427	916	Sans objet	Sans objet	890	621
26	30 nov.†	786	559	0	0	0	0	559
27	16 déc.	497	1 936	363	360	67	108	1 038
28	22 déc.	475	2 878	281	1 475	42	545	535
Total:			33 782	11 439	1 835	109	11 601	8 798

†IRCC peut décider de procéder à des rondes d'invitations pour un programme spécifique. Seuls les candidats d'Entrée express faisant partie du programme des candidats des provinces ont été invités lors de cette ronde d'invitations.

Tableau 4 : Invitations envoyées selon le programme d'immigration économique

Ronde	Date	Seuil du Système de classement global	Invitations envoyées	Candidats des provinces	Travailleurs qualifiés (fédéral)	Travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)	Catégorie de l'expérience canadienne
1	6 janv.	461	1 463	541	553	43	326
2	13 janv.	453	1 518	132	987	26	373
3	27 janv.	457	1 468	338	625	62	443
5	10 févr.	459	1 505	304	712	46	443
6	24 févr.	453	1 484	207	779	72	426
7	9 mars	473	1 013	190	153	54	616
8	23 mars	470	1 014	155	249	55	555
9	6 avr.	470	954	140	199	60	555
10	20 avr.	468	1 018	60	272	72	614
11	6 mai	534	799	265	94	86	354
12	18 mai	484	763	138	91	49	485
13	1 juin	483	762	146	80	59	477
14	15 juin	488	752	186	94	68	404
15	29 juin	482	773	105	125	62	481
16	13 juil.	482	747	167	95	63	422
17	27 juil.	488	755	205	94	61	395
18	10 août	490	754	190	94	69	401
19	24 août	538	750	298	86	72	294
20	7 sept.	491	1 000	360	97	53	490
21	21 sept.	483	1 288	412	113	77	686
22	12 oct.	484	1 518	632	142	90	654
23	19 oct.	475	1 804	196	885	23	700
24	2 nov.	472	2 080	678	537	58	807
25	16 nov.	470	2 427	621	620	170	1 016
26	30 nov.†	786	559	559	0	0	0
27	16 déc.	497	1 936	1 038	49	0	849
28	22 déc.	475	2 878	535	507	0	1 836
Total:			33 782	8 798	8 332	1 550	15 102

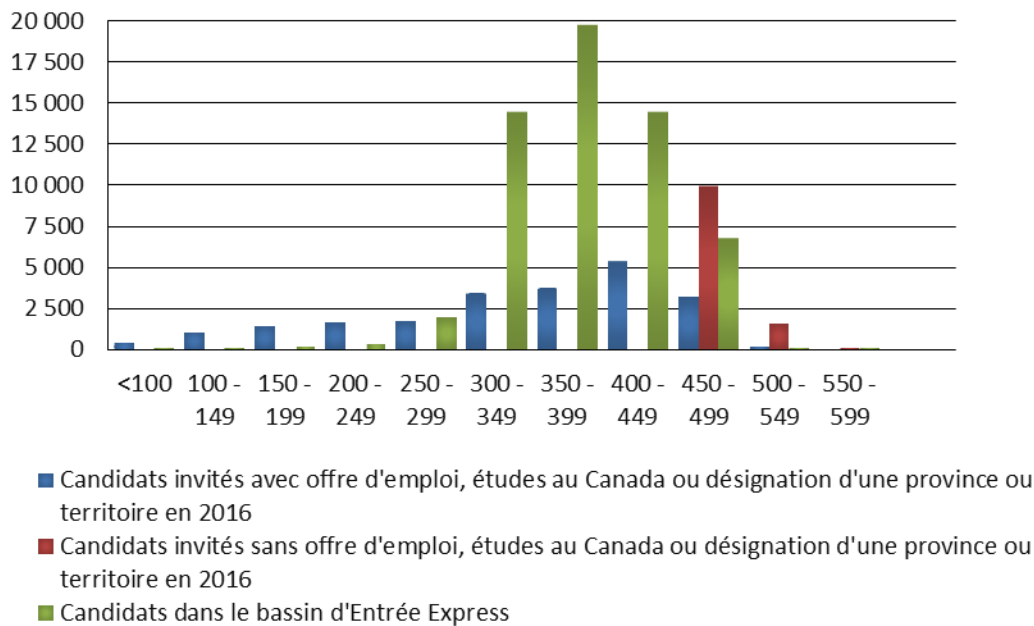
†IRCC peut décider de procéder à des rondes d'invitations pour un programme spécifique. Seuls les candidats d'Entrée express faisant partie du programme des candidats des provinces ont été invités lors de cette ronde d'invitations.

Tableau 5 : Candidats dans le bassin d'Entrée express en date du 3 janvier 2017 et invitations envoyées en 2016 selon la note totale du Système de classement global

Note du Système de classement globale	Nombre de candidats dans le bassin d'Entrée express	Nombre d'invitations envoyées en 2016
>1000	401	6 225
950 - 999	63	3 715
900 - 949	19	3 452
850 - 899	2	1 731
800 - 849	0	1 639
750 - 799	1	1 426
700 - 749	0	1 018
650 - 699	2	324
600 - 649	2	107
550 - 599	11	55
500 - 549	136	2 162
450 - 499	7 009	11 928
400 - 449	14 041	0
350 - 399	19 716	0
300 - 349	14 488	0
250 - 299	1 949	0
200 - 249	289	0
150 - 199	127	0
100 -149	54	0
<100	18	0
Total	58 328	33 782

Le tableau 5 ci-dessus montre la répartition des candidats actifs dans le bassin d'Entrée express et le nombre d'invitations envoyées, ventilés selon la note totale du SCG.

Graphique 1 : Candidats dans le bassin d'Entrée express en date du 3 janvier 2017 et invitations envoyées en 2016 selon la note du Système de classement global pour les facteurs de base



Le graphique 1 montre la répartition des candidats actifs dans le bassin d'Entrée express et les invitations envoyées selon la note du SCG pour les facteurs de base et selon que des points additionnels ont été accordés ou non. La note du SCG pour les facteurs de base indique le pointage d'un candidat sans les points additionnels accordés pour une désignation provinciale, une offre d'emploi ou des études postsecondaires effectuées au Canada.

Avant le 19 novembre 2016, les 600 points additionnels accordés pour une offre d'emploi rendaient souvent difficile pour certains candidats hautement qualifiés sans offre d'emploi d'obtenir une invitation à présenter une demande. La note du SCG pour les facteurs de base des candidats invités ayant des points additionnels étaient souvent plus faible que celle des candidats n'ayant pas de tels points. Les candidats ayant obtenu 600 points additionnels pour une offre d'emploi n'étaient pas vraiment incités à déclarer l'ensemble de leur qualification puisque l'offre d'emploi garantissait une invitation à présenter une demande de résidence permanente. Depuis que les points pour une offre d'emploi ont été réduits, tous les candidats sont maintenant encouragés à déclarer l'ensemble de leurs qualifications afin d'améliorer leur classement dans le bassin.

Réduire les points pour une offre d'emploi permettra à un plus grand nombre de candidats, dont les compétences et l'expérience appuieront notre économie, d'être invités à présenter une demande de résidence permanente.

Résultats des rondes d'invitations : professions des candidats invités à présenter une demande

Entrée express permet un rôle plus actif pour les employeurs dans le processus d'immigration. Ces derniers peuvent entrer en contact avec les candidats d'Entrée express à l'aide d'outils de recrutement

tels que les babillards d'emplois privés, les recruteurs ou les salons de l'emploi, et ils peuvent leur donner une offre d'emploi qui va améliorer leur classement.

Comme les programmes d'immigration économique sont destinés aux étrangers très qualifiés, toutes les offres d'emploi doivent être dans une profession ou un métier spécialisé selon la définition de la Classification nationale des professions (CNP), qui est gérée par Emploi et Développement social Canada (catégories O, A et B de la CNP). Avant le 19 novembre 2016, les candidats se voyaient décerner 600 points supplémentaires.

À partir du 19 novembre 2016, les candidats ayant une offre d'emploi valide se voient attribuer 50 points pour les offres d'emploi dans les catégories O, A et B de la CNP, tandis qu'un total de 200 points est décerné aux offres d'emploi dans la catégorie 00 de la CNP. L'éventail des professions des candidats invités à présenter une demande est attribuable en partie à la taille des rondes d'invitations et aux améliorations apportées à Entrée express en novembre 2016.

Tableau 6 : Candidats invités à présenter une demande selon la profession

Candidats invités en 2015			Candidats invités en 2016		
Profession	Nombre*	%	Profession	Nombre*	%
CNP 6311 – Superviseurs/superviseuses des services alimentaires	2 356	8%	CNP 2171 – Analystes et consultants/consultantes en informatique	1 792	6%
CNP 6322 – Cuisiniers/cuisinières	2 295	8%	CNP 2173 – Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	1 332	4%
CNP 2171 – Analystes et consultants/consultantes en informatique	1 255	4%	CNP 2174 – Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	1 254	4%
CNP 2173 – Ingénieurs/ingénieures en logiciel	940	3%	CNP 6322 – Cuisiniers/cuisinières	1 234	4%
CNP 2174 – Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	935	3%	CNP 6311 – Superviseurs/superviseuses des services alimentaires	999	3%
CNP 4011 – Professeurs/professeures et chargés/chargées de cours au niveau universitaire	745	3%	CNP 4011 – Professeurs/professeures et chargés/chargées de cours au niveau universitaire	797	3%
CNP 6211 – Superviseurs des ventes - commerce de détail	669	2%	CNP 5241 – Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices	671	2%
CNP 5241 – Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices	550	2%	CNP 1123 - Professionnels en publicité, en marketing et en relations publiques	618	2%
CNP 1111 – Vérificateurs/vérificatrices et comptables	494	2%	CNP 1111 – Vérificateurs/vérificatrices et comptables	595	2%
CNP 1112 – Analystes financiers/analystes financières et analystes en placements	446	2%	CNP 6211 – Superviseurs des ventes - commerce de détail	584	2%
10 principales professions	10 685	38%	10 principales professions	9 876	31%

* Le nombre total d'invitations envoyées en 2015 était de 31 063. Ce nombre était de 33 782 en 2016. Les candidats peuvent être invités plus d'une fois s'ils déclinent la première invitation qu'ils ont reçue. Dans ce tableau, les résultats concernant les candidats invités ne tiennent pas compte des doublons. Par conséquent, 28 318 candidats uniques ont reçu des invitations en 2015 et 31 676 en 2016.

Les candidats travaillant comme superviseurs des services alimentaires (CNP 6311) ou cuisiniers (CNP 6322) formaient le plus grand groupe de candidats invités à présenter une demande en 2015, suivis par les professionnels des TI (CNP 21), les professionnels en gestion des affaires et en finance (CNP 11) ou les professeurs d'université (CNP 40). Les candidats inclus dans le groupe du personnel de supervision en services et personnel de services spécialisés (CNP 63) sont plus susceptibles d'avoir un capital humain inférieur et une offre d'emploi, tandis que ceux inclus dans les groupes 11, 21 et 40 de la CNP ont souvent un capital humain élevé et n'ont pas d'offre d'emploi (leur note total du SCG se situant entre 450 et 599).

En 2016, les candidats travaillant comme professionnels des TI (CNP 21) formaient le plus grand groupe de candidats invités à présenter une demande, suivi par les cuisiniers (CNP 6322) et les superviseurs des services alimentaires (CNP 6311). Les candidats travaillant comme superviseurs des ventes – commerce de détail (CNP 6211) se sont classés au 10^e rang en 2016. De mars à août 2016, alors que les rondes d’invitations étaient de plus petite taille, un plus grand nombre de candidats faisant partie du groupe 63 de la CNP ont été invités à présenter une demande puisqu’ils étaient plus susceptibles de recevoir 600 points additionnels pour une offre d’emploi. Lorsque la taille des rondes d’invitations a commencé à augmenter en septembre 2016, les candidats offrant un capital humain plus élevé mais n’ayant pas d’offre d’emploi, comme ceux faisant partie des groupes 11, 21 et 40 de la CNP, ont été invités à présenter une demande en plus grand nombre. Depuis le 19 novembre 2016, cette tendance s’est accentuée et seul un petit nombre de candidats faisant partie du groupe 63 de la CNP a été invité à présenter une demande.

Résultats des rondes d’invitations : pays de résidence et d’origine des candidats invités

En 2015 et en 2016, le Canada était le principal pays de résidence des candidats invités à présenter une demande, compte tenu du grand nombre de travailleurs étrangers ayant reçu une offre d’emploi qui souhaitaient s’établir au Canada de façon permanente. Le pays de citoyenneté fait référence à l’origine des candidats qualifiés dans le bassin. On prévoit que les dix principaux pays de résidence et, dans une moindre mesure, les pays de citoyenneté des candidats invités à présenter une demande continueront de changer tout au long de 2017 alors que le seuil du SCG est progressivement abaissé.

Tableau 7 : Candidats invités à présenter une demande selon le pays de résidence

Candidats invités en 2015			Candidats invités en 2016		
Pays de résidence	Nombre*	%	Pays de résidence	Nombre*	%
Canada	22 111	78%	Canada	21 764	69%
Inde	1 745	6%	Inde	3 266	10%
États-Unis	622	2%	États-Unis	832	3%
Chine	409	1%	Chine	484	2%
Royaume-Uni	294	1%	Émirats arabes unis	432	1%
Philippines	283	1%	Nigéria	406	1%
Nigéria	248	1%	Royaume-Uni	383	1%
Émirats arabes unis	213	1%	Philippines	370	1%
Pakistan	159	1%	Pakistan	307	1%
France	135	1%	Afrique du Sud, République d’	216	1%
10 principaux pays	26 219	93%	10 principaux pays	28 460	90%

Tableau 8.1 : Candidats invités à présenter une demande selon le pays de citoyenneté

Candidats invités en 2015			Candidats invités en 2016		
Pays de citoyenneté	Nombre*	%	Pays de citoyenneté	Nombre*	%
Inde	6 348	22%	Inde	10 499	33%
Philippines	3 574	13%	Chine	2 659	8%
Chine	1 678	6%	Philippines	1 593	5%
Royaume-Uni	1 644	6%	Royaume-Uni	1 395	4%
Irlande, République d'	1 210	4%	États-Unis	1 155	4%
États-Unis	949	3%	Irlande, République d'	1 095	3%
Nigéria	609	2%	Nigéria	1 001	3%
Corée du Sud	605	2%	Pakistan	898	3%
France	566	2%	Corée du Sud	786	2%
Australie	540	2%	France	777	2%
10 principaux pays	17 723	63%	10 principaux pays	21 858	69%

* Le nombre total d'invitations envoyées en 2015 était de 31 063. Ce nombre était de 33 782 en 2016. Les candidats peuvent être invités plus d'une fois s'ils déclinent la première invitation qu'ils ont reçue. Dans ce tableau, les résultats concernant les candidats invités ne tiennent pas compte des doublons. Par conséquent, 28 318 candidats uniques ont reçu des invitations en 2015 et 31 676 en 2016.

Tableau 8.2 : Demandes en 2014 (CEC, TQF, TMSF) selon le pays de citoyenneté

Demandes en 2014 (CEC, TQF, TMSF)	%
Inde	34%
Chine	10%
Pakistan	8%
Nigéria	7%
Bangladesh	5%
Royaume-Uni	4%
Iran	3%
Égypte	3%
États-Unis	2%
10 principaux pays	77%

Comparativement aux demandes de résidence permanente au titre des programmes CEC, TQF et TMSF reçues en 2014, il y a eu des changements dans les pays d'origine des candidats invités à présenter une demande (p. ex. l'Inde est demeuré au sommet de la liste pendant qu'il y a eu beaucoup de changements dans le classement des autres pays). Parmi les nombreux facteurs pouvant expliquer ces changements pour ce qui est du pays de citoyenneté, on compte la structure du SCG et l'importance qu'il accorde aux compétences linguistiques et aux diplômes.

Demandes de résidence permanente présentées au titre d'Entrée express

En 2015 et en 2016, IRCC a reçu 41 466 demandes (dossiers) de résidence permanente de candidats qui ont été invités à présenter une telle demande, soit au total 78 015 personnes (demandeurs et membres de leur famille). Environ 26 % (20 072 personnes) de ces demandes sont toujours en cours de

traitement, mais 53 762 d'entre elles ont été approuvées, ce qui a donné lieu à la délivrance de 50 219 visas et à 43 202 admissions au Canada.

Tableau 9 : Données sommaires sur les demandes de résidence permanente présentées au titre d'Entrée express, entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2016 (nombre total de personnes)

Demandes				
Demandes reçues*	en cours de traitement†	Demandes approuvées	Visas délivrés	Admissions
78 015	20 072	53 762	50 219	43 202

*Le nombre total de demandes pour la résidence permanente reçues pour les années 2015 et 2016 exclu les demandes annulées.

†Au 19 janvier 2017.

Tableau 10 : Demandes de résidence permanente reçues (nombre total de personnes) selon la province de destination en 2015 et en 2016*

Demandes reçues (nombre de personnes) en 2015				Demandes reçues (nombre de personnes) en 2016			
Province de destination	CP	Autres (CEC, TQF, TMSF) programmes		Province de destination	CP	Autres (CEC, TQF, TMSF) programmes	
		CP	Tous les programmes			CP	Tous les programmes
Alberta	0	14 905	14 905	Alberta	2	9 176	9 178
Colombie-Britannique	1 526	4 458	5 984	Colombie-Britannique	2 672	6 973	9 645
Manitoba	210	227	437	Manitoba	60	253	313
Nouveau-Brunswick	216	65	281	Nouveau-Brunswick	1 076	107	1 183
Terre-Neuve-et-Labrador	0	102	102	Terre-Neuve-et-Labrador	10	113	123
Territoires du Nord-Ouest	7	36	43	Territoires du Nord-Ouest	25	20	45
Nouvelle-Écosse	1 014	224	1 238	Nouvelle-Écosse	2 135	251	2 386
Nunavut	0	19	19	Nunavut	0	4	4
Ontario	998	9 834	10 832	Ontario	3 254	12 112	15 366
Île-du-Prince-Édouard	231	18	249	Île-du-Prince-Édouard	871	38	909
Québec	0	3	0	Québec	0	0	0
Saskatchewan	758	446	1 204	Saskatchewan	3 185	356	3 541
Yukon	0	9	9	Yukon	2	17	19
Total	4 960	30 343	35 303	Total	13 292	29 420	42 712

*Le nombre total de demandes pour la résidence permanente reçues pour les années 2015 et 2016 exclu les demandes annulées.

La plupart des candidats d'Entrée express ayant présenté une demande de résidence permanente à IRCC ont choisi comme province de destination l'Alberta, la Colombie-Britannique ou l'Ontario. Ces provinces de destination sont les mêmes que celles choisies avant l'avènement d'Entrée express. Cette situation s'explique par un ensemble de facteurs : liens communautaires, services, infrastructures et emplois.

Délais de traitement d'Entrée express

Le délai de traitement des demandes présentées au titre d'Entrée express est de six mois dans 80 % des cas. Cette période de six mois débute à la réception de la demande de résidence permanente dûment remplie et se termine lorsqu'un agent d'immigration prend une décision définitive. IRCC respecte ses engagements quant aux délais de traitement pour tous les dossiers réglés.

Les résultats de 2015 étaient fondés sur un petit nombre de demandes. En 2016, on a observé un allongement des délais de traitement proportionnel à l'accroissement du nombre de demandes. Le délai de traitement de six mois a cependant été respecté. Les délais de traitement continueront à être surveillés de près et les mesures nécessaires seront prises pour continuer à respecter les normes de

service – ajustements apportés au traitement, mesures pour renforcer la qualité et l’achèvement des demandes reçues ou pour réduire le nombre d’invitations envoyées.

Tableau 11 : Délai de traitement des demandes d’Entrée express en fonction de la date de décision définitive

Délai de traitement pour Entrée express en fonction de la décision définitive en 2015*

Données sur les demandes	Travailleurs qualifiés (fédéral) (EE)	Catégorie de l’expérience canadienne (EE)	Travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) (EE)	Candidats des provinces (EE)	Total EE
80 % des demandes réglées en x mois ou moins	5	4	5	4	4
Demandes réglées	3 223	9 861	2 330	1 077	16 491

*Les délais de traitement sont basés sur les demandes (dossiers). Par demandes réglées, on entend les demandes (nombre total de personnes) approuvées (14 058) et refusées (2 433) entre le 1^{er} janvier 2015 et le 3 janvier 2016.

Délai de traitement pour Entrée express en fonction de la décision définitive en 2016†

Données sur les demandes	Travailleurs qualifiés (fédéral) (EE)	Catégorie de l’expérience canadienne (EE)	Travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) (EE)	Candidats des provinces (EE)	Total EE
80 % des demandes réglées en x mois ou moins	6	6	6	5	6
Demandes réglées	16 760	12 325	3 382	9 957	42 424

†Les délais de traitement sont basés sur les demandes (dossiers). Par demandes réglées, on entend les demandes (nombre total de personnes) approuvées (39 863) et refusées (2 562) entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016.

Admissions

En 2015 et en 2016, 43 202 demandeurs et membres de leur famille ont été admis au Canada comme résidents permanents. Les tableaux qui suivent fournissent les caractéristiques de ces immigrants, notamment leur province de destination, leur pays d’origine et la profession principale du demandeur.

L’Alberta, la Colombie-Britannique et l’Ontario ont été les principales provinces où les immigrants admis sous Entrée Express ont choisi de s’établir. La proportion d’immigrants choisissant l’Ontario a augmenté considérablement entre 2015 et 2016, passant de 23 % à 37 %.

Les candidats d’Entrée express sont généralement admis au Canada comme résidents permanents dans un délai de un an à un an et demi suivant la réception d’une invitation à présenter une demande de résidence permanente. Toutefois, au cours des premières rondes de 2015, la grande majorité de ces candidats travaillaient au Canada, connaissaient bien le système d’immigration du Canada et ont été capables de présenter rapidement une demande de résidence permanente. Par conséquent, ils ont été admis au Canada en tant que résidents permanents à la fin de 2015.

Le tableau 13 qui suit indique les admissions par pays de citoyenneté. La distribution des admissions par pays en 2015 et en 2016 est assez semblable à celle des candidats invités à présenter une demande,

l'Inde, la Chine et les Philippines étant les principaux pays de citoyenneté. Au fil du temps, cette distribution est appelée à changer à mesure que le nombre de rondes d'invitations demeure constant et abaisse progressivement le seuil du SCG.

Les premières rondes effectuées en 2015 ont invité beaucoup de candidats ayant une offre d'emploi valide et une profession principale en tant que superviseurs des services alimentaires (CNP 6311) ou cuisiniers (CNP 6322). Grâce aux 600 points accordés pour une offre d'emploi, ils sont devenus les candidats les mieux classés. Ils ont été invités rapidement à présenter une demande et beaucoup sont devenus des résidents permanents vers la fin de 2015. De nombreux candidats étaient déjà au Canada. L'éventail des professions pour les admissions en 2015 est un reflet des premières rondes d'invitations effectuées en 2015.

Alors que la taille des rondes d'invitations est demeurée constante (environ 1 500 invitations par ronde à compter du milieu de l'année 2015), l'éventail des professions des candidats invités s'est diversifié. Un nombre accru de candidats avec une profession principale comme analystes et consultants en informatique (CNP 2171) et ingénieurs et concepteurs en logiciel (CNP 2173) ont été invités à présenter une demande. Les professeurs et chargés de cours au niveau universitaire (CNP 4011) ont aussi été invités à présenter une demande en plus grands nombres. L'éventail des professions pour les admissions en 2016 est attribuable à l'éventail divergent des professions lors des rondes ultérieures de 2015.

Tableau 12 : Admissions (nombre total de personnes) dans le cadre d'Entrée Express selon la province de destination et catégorie d'immigration en 2015 et en 2016*

Admissions (nombre total de personnes) en 2015				Admissions (nombre total de personnes) en 2016			
Province de destination	CP	Autres		Province de destination	CP	Autres	
		(CEC, TQF, TMSF)	Tous les programmes			(CEC, TQF, TMSF)	Tous les programmes
Alberta	0	5 502	5 502	Alberta	0	9 492	9 492
Colombie-Britannique	352	1 234	1 586	Colombie-Britannique	1 877	4 700	6 577
Manitoba	29	56	85	Manitoba	99	205	304
Nouveau-Brunswick	0	18	18	Nouveau-Brunswick	367	72	439
Terre-Neuve-et-Labrador	0	27	27	Terre-Neuve-et-Labrador	<5	<90	90
Territoires du Nord-Ouest	<5	<15	11	Territoires du Nord-Ouest	<15	<25	32
Nouvelle-Écosse	94	71	165	Nouvelle-Écosse	1 410	201	1 611
Nunavut	0	<5	<5	Nunavut	0	9	9
Ontario	11	2 221	2 232	Ontario	1 948	10 447	12 395
Île-du-Prince-Édouard	<10	<5	11	Île-du-Prince-Édouard	426	17	443
Saskatchewan	<5	<150	152	Saskatchewan	1 678	321	1 999
Yukon	0	<5	<5	Yukon	0	15	15
Total	497	9 299	9 796	Total	7 818	25 588	33 406

*Afin de protéger la vie privée, certaines valeurs dans ce tableau ont été supprimées et remplacées par le symbole « < » suivi par un nombre (p. ex. « <5 »). Ce faisant, la somme des valeurs peut différer du total indiqué. En général, nous avons masqué les valeurs plus petites que cinq sauf dans les cas où, de notre avis, nous ne rendons pas publique des informations personnelles sur une personne identifiable.

Tableau 13 : Admissions (nombre total de personnes) dans le cadre d'Entrée Express selon le pays de citoyenneté en 2015 et en 2016

Pays de citoyenneté*	Admissions (nombre total de personnes)			
	2015		2016	
	Nombre	%	Nombre	%
Inde	1 849	19%	9 579	29%
Philippines	2 444	25%	3 736	11%
Chine	361	4%	2 657	8%
Royaume-Uni	802	8%	1 990	6%
États-Unis	366	4%	1 245	4%
Irlande, République d'	555	6%	1 126	3%
Nigéria	98	1%	1 036	3%
Pakistan	104	1%	819	2%
Corée du Sud	347	4%	741	2%
France	102	1%	728	2%
10 principaux pays	7 028	72%	23 657	71%

*Selon le classement de 2016

Tableau 14 : Admissions (nombre total de personnes) dans le cadre d'Entrée Express selon la profession - demandeurs seulement - en 2015 et en 2016

Profession*	Admissions (nombre total de personnes)			
	2015		2016	
	Nombre	%	Nombre	%
CNP2171 – Analystes et consultants/consultantes en informatique	152	3%	986	5%
CNP 6322 – Cuisiniers/cuisinières	831	14%	886	5%
CNP 6311 – Superviseurs/superveuses des services alimentaires	991	17%	824	4%
CNP 2174 – Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	136	2%	797	4%
CNP 2173 – Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	124	2%	717	4%
CNP 4011 – Professeurs/professeuses et chargés/chargées de cours au niveau universitaire	102	2%	543	3%
CNP 6211 – Superviseurs des ventes - commerce de détail	239	4%	397	2%
CNP 1111 – Vérificateurs/vérificatrices et comptables	48	1%	378	2%
CNP 1123 - Professionnels en publicité, en marketing et en relations publiques	60	1%	354	2%
CNP 5241 – Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices	113	2%	353	2%
10 principales professions	2 796	49%	6 235	34%

*Selon le classement de 2016.

Analyse supplémentaire I : Étudiants étrangers

En date du 19 novembre 2016, des points du SCG sont maintenant accordés pour les études postsecondaires effectuées au Canada.

Le SCG accorde 15 points pour un diplôme ou un certificat de un ou de deux ans, et 30 points pour un grade, un diplôme ou un certificat de trois ans ou plus ou pour une maîtrise, un doctorat ou un diplôme professionnel d'au moins une année universitaire. Ces points sont donnés en autant que les candidats répondent à tous les critères du factor du SCG portant sur les études au Canada tels qu'énoncés dans les Instructions ministérielles concernant le système Entrée express².

Grâce à ces changements, davantage d'anciens étudiants étrangers seront en mesure de faire la transition vers la résidence permanente au moyen du système Entrée express. Les anciens étudiants étrangers sont une importante source de candidats dans Entrée express en raison de leur âge, de leur scolarité, de leurs compétences et de leur expérience. Outre le fait qu'ils ont déjà passé du temps au Canada, il leur sera plus facile de s'intégrer de façon permanente à la société canadienne, car ils ont déjà établi des réseaux sociaux et la vie au Canada leur est déjà familière.

Les tableaux 15 et 16 qui suivent montrent la répartition des anciens étudiants étrangers, définis ici comme étant tous les candidats qui sont titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires canadien faisant partie du bassin ainsi que ceux qui sont invités à présenter une demande de résidence permanente. Un grand nombre des candidats du bassin ont obtenu une note du SCG se situant entre 400 et 499 points. À titre de comparaison, le nombre de points des candidats du bassin qui n'ont jamais obtenu un diplôme d'études postsecondaires au Canada se situe pour la plupart entre 300 et 399. La proportion d'anciens étudiants étrangers invités à présenter une demande a augmenté considérablement entre 2015 et 2016, passant de 26 % à 35 %.

² Les Instructions ministérielles concernant le système Entrée Express peuvent être trouvées ici: <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/im/entree-express.asp>

Tableau 15 : Candidats dans le bassin d'Entrée express en date du 19 janvier 2017 possédant un diplôme d'études canadien*

Note du Système de classement global	Possédant un diplôme canadien		Ne possédant pas de diplôme canadien	
		%		%
<100	0	0%	21	100%
100-199	7	3%	198	97%
200-299	120	5%	2 202	95%
300-399	2 286	7%	32 616	93%
400-499	5 304	30%	12 378	70%
500-599	17	13%	109	87%
600-699	0	0%	2	100%
700-799	0	0%	0	0%
800-899	0	0%	4	100%
900-999	34	35%	62	65%
1000-1099	39	34%	75	66%
1100-1199	0	0%	1	100%
Total	7 807	14%	47 668	86%
Note médiane	423		373	

*Les candidats ayant un diplôme canadien doivent avoir fréquenté à plein temps un établissement d'enseignement au Canada et reçu un certificat, un diplôme ou une attestation d'étude d'un programme postsecondaire d'une durée d'un an ou plus.

Tableau 16 : Candidats invités à présenter une demande possédant un diplôme d'études canadien*

Statut Entrée Express	Candidats invités en 2015				Total
	Possédant un diplôme canadien		Ne possédant pas de diplôme canadien		
	Nombre	%	Nombre	%	
CP	1,783	43%	2,322	57%	4,105
TQF	4,389	33%	8,825	67%	13,214
CEC	1,827	16%	9,401	84%	11,228
TMSF	57	2%	2,459	98%	2,516
Total	8,056	26%	23,007	74%	31,063

Statut Entrée Express	Candidats invités en 2016				Total
	Possédant un diplôme canadien		Ne possédant pas de diplôme canadien		
	Nombre	%	Nombre	%	
CP	3,631	41%	5,167	59%	8,798
TQF	1,786	21%	6,546	79%	8,332
CEC	6,563	43%	8,539	57%	15,102
TMSF	12	1%	1,538	99%	1,550
Total	11,992	35%	21,790	65%	33,782

*Les candidates possédant un diplôme d'études canadien doivent avoir fréquenté à temps plein un établissement d'enseignement au Canada et reçu un certificat, un diplôme ou une attestation d'un programme d'études postsecondaire d'au moins un an.

Analyse supplémentaire II : candidats francophones

Bien que le nombre de candidats francophones soit encore faible dans le bassin d'Entrée express, ce système pourrait stimuler et favoriser le développement des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) du Canada. Intégré dans le SCG, les candidats qui possèdent une très bonne connaissance des deux langues officielles obtiennent des points pour leur bilinguisme, ce qui leur permet d'améliorer leur classement dans le bassin. De surcroît, les améliorations apportées à Entrée express en novembre 2016 attribuent des points pour une offre d'emploi aux travailleurs temporaires participant au programme Mobilité francophone qui désirent devenir des résidents permanents.

Les candidats actifs dans le bassin d'Entrée express qui ont présenté leurs résultats au Test d'évaluation du français (TEF) pour leur première langue officielle ont une note moyenne du SCG plus élevée que celle des autres candidats du bassin, respectivement 389 et 375 (au 19 janvier 2017).

En 2016, 2,8 % des candidats invités à présenter une demande étaient francophones, une augmentation de 0,8 % par rapport à 2015. Bien que ces pourcentages soient faibles à l'heure actuelle, le nombre accru de rondes d'invitations et les améliorations ciblées apportées à Entrée express augmenteront le

nombre d'invitations qui seront envoyées aux candidats francophones souhaitant venir au Canada au moyen d'Entrée express.

Tableau 17 : Candidats francophones dans le bassin d'Entrée express en date du 19 janvier 2017 selon la note totale du SCG

Candidats francophones dans le bassin d'Entrée express				Tous les candidats dans le bassin d'Entrée express	
Nombre		Note moyenne du SCG	Note médiane du SCG	Note moyenne du SCG	Note médiane du SCG
725	1,3%	389	383	375	371

Dans les tableaux 18 et 19, les francophones sont définis comme étant des demandeurs ou des immigrants admis qui ont déclaré avoir le français comme langue maternelle ou seulement le français comme langue officielle parlée. En 2016, 2,9 % de tous les immigrants admis au Canada étaient des francophones.

Tableau 18 : Invitations et demandes de résidence permanente reçues (nombre total de personnes) de la part de candidats francophones en 2015 et en 2016

Candidats invités				Demandes reçues (nombre total de personnes)*			
2015		2016		2015		2016	
Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
586	2,1	888	2,8	757	2,1	1 395	3,3

*Le nombre total de demandes pour la résidence permanente reçues pour les années 2015 et 2016 exclu les demandes annulées.

Tableau 19 : Admissions de candidats francophones (nombre total de personnes) dans le cadre d'Entrée Express en 2015 et en 2016

Admissions en 2015	Admissions en 2016
Nombre	Nombre
124	953

Conclusion

Ce rapport démontre qu'en seulement deux années d'activité, Entrée express a accueilli un large éventail de candidats hautement spécialisés. Les provinces, les territoires et les employeurs ont utilisé Entrée express avec succès pour répondre aux besoins spécifiques des régions du pays et du marché du travail. L'engagement pris sur le plan des délais de traitement a été respecté.

Le Ministère continuera de surveiller les résultats et d'innover en matière de procédures et de politiques.

En 2017, nous nous attendons que les changements récents apportés au système ainsi que les améliorations planifiées pour juin 2017 vont faire en sorte que le Canada reçoive plus d'immigrants avec les qualifications et l'expérience nécessaires pour faire grandir notre économie.